

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**Procès verbal de la réunion
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER**

Séance du 23 juin 2022

Date de convocation : 17/06/2022

Date d'affichage : 17/06/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux à l'exception de : Eric LE DUFF, Delphine PRIGENT, Sylviane LETTY, Charles de KERMENGUY et Gerda BOLTON-de BIE

Procurations :

Olivier LE BIHAN pour Marlène ILHEU

Delphine PRIGENT pour Roger GUILLOU

Sylviane LETTY pour Nadine PLUCHON

Charles de KERMENGUY pour Dominique LE GOFF

Marlène ILHEU a été élue secrétaire de séance.

Gérard DANIELOU, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal. Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1-1 Finances : Décision modificative n°1 au Budget Général de la Commune

Roger GUILLOU, Adjoint aux Finances, présente la décision modificative n°1 au Budget Général. Il s'agit d'un virement de crédit entre les chapitres 23 et 21, sans incidence sur le montant des inscriptions budgétaires. Unanimité.

Section d'Investissement :

dépenses	dépenses
Chap 23 Immo en cours :	Chap 21 immo corporelles :
Cpte 2312 Terrains - 30 000 €	Cpte 2158 autres matériels + 30 000 €
Cpte 2315 install et mat tech - 30 000 €	Cpte 2184 mobilier + 5 000 €
	Cpte 2188 autres immo cpo + 15 000 €
	Cpte 21882 acquisition mat sport + 10 000 €
- 60 000 €	+ 60 000 €

2-1 Affaires foncières : vente de la maison avec terrain située 59 rue de l'Armorique

Suite à l'opération de renouvellement urbain menée avec l'EPF de Bretagne, il est proposé de mettre en vente, en l'état, la propriété située 59 rue de l'Armorique. Les parcelles BE 405 et 403 d'une contenance de 260 m² se composent d'une maison d'habitation à rénover entièrement et d'un terrain

attenant. L'avis de France Domaine a été sollicité et sera joint aux documents transmis au notaire. Il est proposé de mettre le bien en vente pour 100 000 €. Unanimité.

2-2 Affaires foncières : approbation du cahier des charges du Lotissement des Hortensias

La vente des lots nécessite l'approbation du Cahier des charges qui s'imposera aux acheteurs et constituera une annexe de l'acte de vente. Ce document est joint en annexe de la présente délibération, ainsi que le plan de morcellement des lots. Unanimité.

2-3 Affaires foncières : dénomination d'une voie nouvelle : rue des Hortensias

Le lotissement des Hortensias est issu de la division des parcelles BE 129, 130 et 370. Cette division a notamment créé la voie nouvelle desservant les futures habitations. Il y a lieu de donner une dénomination à cette voie. Il est proposé de la nommer : « **rue des « Hortensias** ».

La numérotation de voirie sera la suivante :

Lot n°	parcelle	N° de voie	
A	BE 402	2	Rue des hortensias
B	BE 409	6	
C	BE 410	8	
Transfo	BE 371	4	

Les plans correspondant sont annexés à la présente délibération. L'ensemble des éléments d'adressage sera transmis à la Poste. Unanimité.

3-1 Demande de subvention : Amendes de police 2022

« Aménagements de sécurité aux abords de l'Ecole Communale et de l'Accueil de loisirs rue de Kermargar et Place d'Ashburton »

La Commune de CLEDER a établi des priorités dans l'aménagement du Centre-Bourg. Le secteur « rue de Kermargar-place d'Ashburton » concentre le brassage des usagers piétons-scolaires-véhicules. En effet, le site accueille l'Ecole Communale de CLEDER, les équipements et locaux sportifs, le restaurant scolaire et le service d'accueil de loisirs. Cela pose des problèmes relatifs à la sécurité des usagers.

Les travaux concernent :

- l'aménagement des trottoirs aux normes PMR ;
- la création d'une « zone de rencontre » ;
- les barrières protégeant les circulations piétonnes ;
- l'aménagement de circulations douces reliant l'Ecole au nouveau restaurant scolaire, aux salles et équipements sportifs ;

Le devis s'élève à 129 863 € HT. Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département au titre du produit des amendes de police pour financer ces investissements. Unanimité.

3-2 Demande de subvention pour la mise aux normes-rénovation-extension du local SNSM de Poulennou

Gérard DANIELOU, Maire, présente le projet de mise aux normes et d'extension du local de la station SNSM de Poulennou, ainsi que des sanitaires attenant. Les locaux sont vétustes et peu fonctionnels. Ils nécessitent une mise aux normes pour que la Station SNSM puisse fonctionner dans de bonnes conditions.

La Commune a été informée que, dans le cadre du projet Celtic Interconnector porté par RTE, un fonds spécial « FARÉMER » (fonds d'accompagnement à la réalisation des projets en mer) a été créé en lien avec les Services de l'Etat, pour aider financièrement la réalisation des projets en lien avec la mer portés notamment par la Commune d'atterrage.

Le projet de mise aux normes du local SNSM de Poulennou correspond à cette problématique. Un premier diagnostic du besoin et un plan de financement ont été élaborés. Une étude a été commandée au CAUE.

Il y a lieu de soumettre cette demande de subvention au Conseil Municipal et de solliciter tous les financeurs possibles pour cet équipement.

Plan de financement des travaux de rénovation du local SNSM du Port de POULENNOU :

coût HT		financement sollicité	
-Etudes et MOE :	10 000 €		
-Travaux extension :	190 000 €	-FARÉMER	220 000 €

-toilettes auto :	50 000 €	-Part communale sur HT	80 000 €
-réseau assainissement :	50 000 €		
total HT :	300 000 €	-FCTVA :	48 000 €
-TVA :	60 000 €		

Unanimité.

3-3 Demande de subvention : actualisation du plan de financement des travaux du bâtiment Club Nautique

Déjà approuvé lors du Conseil Municipal du 9 décembre 2021, le projet de rénovation et de mise aux normes du Club Nautique porte sur les éléments suivants : aménagement de vestiaires hommes/femmes, aménagement d'un espace dédié à l'enseignement théorique. Le projet est en cours de définition en lien avec le CAUE. Le plan de financement a évolué et nécessite une actualisation. L'ensemble des dispositifs de financement possibles doivent être sollicités. Cela inclut le programme FARÉMÉR (RTE-Etat) et la Région Bretagne (Destination touristique).

PLAN DE FINANCEMENT CLUB NAUTIQUE :

coût HT		financement <u>sollicité</u>	
Club Nautique :			
-Etudes et MOE :	10 000 €	-FARÉMÉR	80 000 €
-Travaux sur existant :	90 000 €	-DSIL	20 000 €
-Travaux extension :	150 000 €	-Département	80 000 €
		-Région (tourisme).....	20 000 €
total HT :	250 000 €	-Part communale sur HT	50 000 €
-TVA :	50 000 €	-FCTVA :	40 000 €

Unanimité.

4-1 Demande de subvention annuelle de l'Association Amicalement Vôtre

L'Association Amicalement Vôtre regroupe les agents communaux du territoire de HLC. Elle sollicite une subvention des communes d'un montant de 20,00 € par agent adhérent. La Commune compte 5 adhérents, ce qui correspond à une demande de 100,00 €. Unanimité.

4-2 Demande de subvention annuelle Société de Chasse l'Espérance

La Société de chasse l'Espérance sollicite la subvention annuelle habituelle. Il est proposé de lui attribuer 300,00 €. Unanimité.

4-3 Demande de subvention exceptionnelle de l'Association Hermine Kernic

Les joueuses de l'Hermine Kernic, le club intercommunal de hand-ball regroupant les pratiquants de Cléder, Plouescat et Plounevez-Lochrist, ont fait une excellente saison. En effet, le club a été sélectionné pour disputer la Coupe de France. C'est une belle réussite mais l'organisation nécessaire à cet événement a généré des dépenses supplémentaires pour l'association, notamment pour le déplacement à Bercy le 11 juin dernier.

Il est donc proposé d'accorder une aide exceptionnelle de 500,00 € à l'Hermine Kernic, suite à la sélection du club en Coupe de France. Unanimité.

4-4 Demande de subvention exceptionnelle pour la Course « La Redadeg » 2022

La Redadeg est une association issue de Diwan. Sa mission est d'organiser un événement sportif visant à promouvoir la langue bretonne. Il s'agit d'une course à pied qui traverse la Bretagne de jour comme de nuit pour symboliser la notion de transmission de la langue de génération en génération. La Commune a été sollicitée pour soutenir cette action par l'achat du kilomètre n° 1381 de course au prix de 350,00 €. Les financeurs participent ainsi à des projets portés par l'association pour la promotion de la langue bretonne. La course s'est déroulée voici quelques semaines. La traversée de CLEDER par les coureurs engagés s'est déroulée en période nocturne. Olivier LE BIHAN, Conseiller délégué aux Sports, représentait la Commune. Il est proposé de soutenir cette action. Unanimité.

4-5 Subvention exceptionnelle au CCAS pour les actions en faveur des victimes de la guerre en Ukraine

Lors de la dernière séance du CCAS, le 23 mai dernier, la question de l'aide possible à l'Ukraine, évoquée au Conseil Municipal du 24 mars, a fait l'objet d'une décision.

Les actions concertées entre Haut Léon Communauté et les communes du territoire en faveur des victimes de la guerre en Ukraine ont été expliquées. Ce soutien pourrait se traduire par une action humanitaire menée par une association à la frontière ukrainienne. Toutefois, le projet n'étant pas totalement finalisé, cette aide pourrait aussi servir dans le cadre d'actions sociales en faveur de réfugiés d'Ukraine résidant sur la Commune.

Il est proposé que le Conseil Municipal confie au CCAS le soin de gérer les dépenses qui pourraient être engagées dans des actions concrètes au profit des victimes du conflit. La finalité du vote de cette aide est de disposer d'une somme mobilisable rapidement quand le besoin se manifesterait, dans les conditions évoquées ci-dessus. Il est proposé de consacrer une somme de 4 000,00 € à cette action. Unanimité.

5-1 Personnel Communal : Primes de départ en retraite 2022

Le Maire rappelle au Conseil qu'il est de coutume d'accorder une prime aux agents communaux. Cette prime est de 20 € par année de service.

Monsieur Yvon MICHEL fera valoir ses droits à la retraite le 1^{er} octobre prochain, après 40 années dans les effectifs des Services Techniques. Sa prime s'élèvera à 800 €. Unanimité.

6-1 Tarifs communaux 2022 : avenant n°2 aux tarifs du Service Animation

Rachel BOUTOILLER, Adjointe en charge de la Vie Locale, explique qu'il y a lieu de voter un avenant aux tarifs 2022 du Service Animation. La fiche annexe 6 « Activités enfance-jeunesse » des tarifs communaux sera modifiée pour prendre en compte des tarifs de vente de produits alimentaires variant selon les événements (pizzas-crêpes) et destinés à financer des activités extérieures (excursions ou séjours de loisirs). Unanimité.

6-2 Tarifs communaux : tarifs cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2022

Compte tenu de l'augmentation des prix d'achat au fournisseur, lui-même impacté par un renchérissement de l'ensemble de ses coûts, il est proposé d'augmenter de 10 cts d'euro le prix facturé pour chaque repas. Unanimité.

CANTINE	jan 2022 TTC	sept 2022 TTC
Repas 1er enfant	3,20	3,30
Repas 2 ème enfant	3,10	3,20
Repas 3 ème enfant	3,00	3,10
Repas 4 ème enfant	2,90	3,00
Repas occasionnel	4,30	4,40
Repas adulte	4,30	4,40

Affaires diverses-Informations :

7-1 Décisions du Maire : Marché passé dans le cadre de la délégation au Maire

Décision n°8 : le 16/05/2022

Signature d'un marché de travaux pour l'aménagement de la place d'Ashburton avec la Société Jo Simon (29260 Ploudaniel) pour un montant de 239 852,00 € HT.

Décision n°9 : le 16/06/2022

Signature d'un avenant n°1 , devis pour des travaux supplémentaires sur l'aménagement de voirie de la rue de l'Armorique (lot 2 aménagements paysagers) avec la Société JARDIN SERVICE 29860 Plabennec pour un montant de 2 060,00 € HT. Le marché passe de 23 672,25 € H.T. à 24 422,45 € HT.

7-2 Rapport annuel 2021 du délégataire du SIEA pour l'Eau et l'Assainissement collectif

Les documents rédigés par l'entreprise gestionnaire de la distribution de l'eau et des réseaux d'assainissement collectif ont été transmis aux Elus.

7-3 Calendrier

Prochains Conseils Municipaux : 15/09/22 et 08/12/22

Les délibérations du Conseil Municipal sont consultables en Mairie, dans leur version intégrale.